7125 : résumé

Le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est un accord international entré en vigueur le 1er janvier 1989 ; il a pour objectif la réduction et, à terme, l'élimination complète des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

L'amendement de Kigali au protocole de Montréal a été adopté à Kigali le 15 octobre 2016 à l’occasion de la 28ème réunion des parties. Par cet amendement, les pays signataires du protocole visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre puissants et plus particulièrement les hydrofluorocarbures (HFC) dont l’utilisation a connu une croissance rapide ces dernières années, notamment par leur usage dans les équipements de climatisation et qui contribuent également à la destruction de la couche d’ozone.

Le projet de loi 7125 vise à approuver l’amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016.